

2019 - 2020

DIPLOME D'UNIVERSITE

PROTECTION DE L'ENFANCE

En collaboration avec l'OSE ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
Association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique en 1951

Responsable universitaire : **Christian Hoffmann**, Directeur de l'École Doctorale Recherches en Psychanalyse (ED 450), Professeur de psychopathologie à l'université de Paris 7, Psychanalyste

Responsables pédagogiques : **Eric Ghozlan**, Psychologue clinicien, directeur du pôle enfance de l'OSE, nommé personnalité qualifiée du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE)

Céline Masson, Professeure des universités, Université Picardie Jules Verne, chercheure associée au CRPMS, Université Paris Diderot, psychologue, psychanalyste à l'OSE



The Kid © Roy Export S.A.S.

126 heures

Du 04/11/19 au 19/06/20

Université Paris Diderot
Institut Humanités, Sciences et Sociétés

Service Formation Continue

www.ep.univ-paris-diderot.fr

RESPONSABLES

Responsable universitaire : **Christian Hoffmann**, Directeur de l'École Doctorale Recherches en Psychanalyse (ED 450), Professeur de psychopathologie à l'université de Paris 7, Psychanalyste

Responsable pédagogique : **Eric Ghozlan**, Psychologue clinicien, directeur du pôle enfance de l'OSE, nommé personnalité qualifiée du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE)
Céline Masson, Professeure des universités, Université Picardie Jules Verne, chercheure associée au CRPMS, Université Paris Diderot, psychologue, psychanalyste à l'OSE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir une connaissance théorique approfondie sur les plans historique, juridique, administratif et clinique des dispositifs de protection de l'enfance.

Cette formation complémentaire en protection de l'enfance permettra aux psychologues récemment diplômés de faciliter leur recherche professionnelle.

Favoriser une meilleure opérationnalité des professionnels issus de diverses disciplines intervenant dans le champ de la protection de l'enfance en permettant un repérage efficace des réseaux de partenaires.

Actualiser des connaissances des lois de protection de l'enfance.

Mobiliser les ressources personnelles et de réflexion pour l'analyse de situations complexes.

Maîtriser le cadre des différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs de la protection de l'enfance.

COMPETENCES VISEES

À l'issue de la formation, le professionnel est capable de :

- Repérer efficacement des réseaux et des dispositifs de protection de l'enfance
- Mobiliser les ressources personnelles et de réflexion pour l'analyse des situations complexes.
- Mieux évaluer les besoins de l'enfant
- Comprendre les attentes des magistrats et rédiger les rapports de situation
- Actualiser et assurer la veille juridique en matière de protection de l'enfance

PREREQUIS

Un pré requis fixé à Bac+5 ou un Bac+3 avec une expérience de terrain de plus de 5 années sera exigé

PUBLIC VISE

Ce Diplôme d'Université s'adresse à tous les professionnels de la santé (psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux) ou en lien avec la protection de l'enfance (policiers et gendarmes, magistrats et juristes, cadres des services de protection de l'enfance qu'ils soient en exercice ou en formation).

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Cette formation se veut clinico-théorique et sera basée sur :

- un enseignement clinico-théorique abordant les différents aspects de la protection de l'enfance sous la forme d'un cycle de conférences avec discussions se déroulant d'octobre à mai (voir la liste des conférences)
- un séminaire de méthodologie du mémoire (2h) qui permettra aux participants de rédiger le mémoire validant cette formation. Ce mémoire sera soutenu face à un jury constitué par les deux responsables pédagogiques.
- un atelier de supervision (1h30 réparti en 2 groupe de 15 participants) : Ces groupes permettront à chacun des participants de pouvoir faire part des implications et des difficultés dans leur pratique au sein de la Protection de l'Enfance. Les participants pourront également réfléchir à l'utilisation qu'ils comptent faire de cette formation lors de leurs pratiques ultérieures.

MODALITES D'EVALUATION

Les participants au **DU Protection de l'enfance** devront, en vue de la délivrance du Diplôme d'Université, rédiger un mémoire de 30 Pages qui présentera une situation ou un cas clinique qui sera développé en articulation avec les apports théoriques et fera l'objet d'une présentation orale en septembre.

Dépôt du mémoire : juillet 2019

Les conditions d'obtention du diplôme reposent sur l'assiduité, la remise d'une note clinique

Validation du diplôme :

Assiduité : ne seront tolérées que 20% d'absences. Au-delà, l'Université se réservera le droit de ne pas valider le diplôme.

Rédaction d'une note clinique, noté sur 20

Note exigible : 10 sur 20

DEROULE DE LA FORMATION

126 heures d'enseignement réparties sur 18 journées.

Les cours sont regroupés le **vendredi**, de 9h30 à 12h30, et de 13h45 à 17h30, aux dates **suivantes** (sous réserve de modifications) :

- Novembre : 08, 15 et 29
- Décembre : 6 et 13
- Janvier : 10, 17 et 31
- Février : 7 et 28
- Mars : 13, 20 et 27
- Avril : 03
- Mai : 15
- Juin : 5, 12 et 19

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Nombre de participants : 30

Volume horaire total : 128

Sous réserve de modifications

Organisation : Conférence de 9h30 à 12h30,
Supervision et séminaire de mémoire de 13h45 à 17h30

Attention la formation se déroule au siège de l'OSE, 117 rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris, Métro Belleville

Séminaire de mémoire 13h45-15h45	Xavier Gassmann, <i>psychanalyste, chargé de cours à l'Université Paris Diderot</i>
	Laure Westphal, <i>chercheur associé au CRPMS et psychanalyste</i>
Supervision 16h00-17h30	Gorana Bulat-Manenti, <i>psychologue-psychanalyste, membre associé du CRPMS, Université Paris Diderot</i>
	Philippe Petry, <i>psychanalyste</i>

Module 1 - Contextualisation

08/11/19	Présentation générale par Éric Ghozlan et Céline Masson, <i>Responsables du DU Protection de l'enfance</i> Suivi de la Conférence inaugurale : L'évolution législative de la protection de l'enfance : la loi du 16 mars 2016, changement de paradigme , Michèle Créoff, <i>Vice Présidente du Conseil National de Protection de l'Enfance, CNPE ; ex Directrice générale adjointe chargée du pôle enfance et famille du département du Val de Marne</i>
Histoire de la protection de l'enfance au travers de la sociologie de l'éducation, de l'histoire, du droit	
15/11/19	Les droits de l'enfant, histoire et évolution d'un concept, une construction

	inachevée , Claire Brisset, <i>Ancienne directrice de l'information à l'UNICEF, ancienne Défenseuse des enfants.</i> »
29/11/19	Histoire de la protection de l'enfance , Michèle Bécquemin, <i>Maître de Conférences Université Paris Est-Créteil, Sociologue</i>
06/12/19	Histoire des courants éducatifs en protection de l'enfance , Mathias Gardet, <i>Professeur en sciences de l'éducation, Université Paris-Saint Denis, historien</i>
Repérage du dispositif judiciaire et administratif de la protection de l'enfance et des principaux acteurs	
13/12/19	L'internat et la séparation , Richard Josefsberg, <i>Directeur de la Maison d'enfants « Elie Wiesel », OSE, Dr en sciences de l'éducation,</i>
10/01/20	La place du juge des enfants, son articulation au Juge aux Affaires Familiales dans les situations de protection de l'enfance , Martine de Maximi, <i>Magistrate honoraire, ancienne juge des enfants, ancienne présidente de la cour d'assises de Paris</i>
17/01/20	Le signalement de l'enfant en danger , Dr Virginie Capitaine et Louis Merlin, respectivement <i>Médecin PMI et ex responsable Cellule Santé BASE /CRIP/SDAFE /DASES de Paris, Responsable CRIP 75 (Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes de Paris)</i>
31/01/20	Mise en place d'un référentiel d'évaluation de l'enfant en danger et des situations familiales en Protection de l'enfance dans un département. Présentation de la démarche d'évaluation Chantal Rimbault, Directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse du Val de Marne, membre du CNPE.
Module 2 - Approfondissement clinique	
Expertise psychiatrique et psychopathologique	
07/02/20	La prévention des conduites à risque , Dr Marc Windish, Psychiatrie honoraire des hôpitaux
28/02/20	La consultation médico-légale hospitalière en protection de l'enfance , Dr Gilbert Vila, <i>Pédopsychiatre, Centre de Victimologie pour Mineurs, Hôpital Armand Trousseau, Vice Président de l'ALFEST</i>
13/03/20	Eduquer et soigner les adolescents difficiles : la place de l'aide judiciaire contrainte , Pr Michel Botbol, Pr de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent CHU de Brest. Ex-Psychiatre attaché à l'administration centrale de la PJJ (DPJJ)
20/03/20	L'enfance face à ses écrans : la virtualité à l'épreuve de la protection de l'enfance , Angélique Gozlan, <i>Psychologue clinicienne à l'hôpital de Ville Evrard, chercheur associé à l'Université Picardie Jules Verne</i>
27/03/20	Le placement du très jeune enfant , Dr Hana Rottman, <i>Pédopsychiatre et psychanalyste, consultante au service du Placement familial de l'OSE</i>
Victimologie, psycho-traumatologie	
03/04/20	L'enfant victime de maltraitances, psychotraumatisme et soins , Dr Gérard Lopez,

	<i>Psychiatre, Président-Fondateur de l'Institut de Victimologie, Expert près la Cour d'Appel de Paris, fondateur de la Chaire Unesco « Aborder la violence »</i>
15/05/20	Aide à la parentalité : intervenir, co-construire, co-éduquer , Jean-Luc Viaux, <i>Professeur émérite de psychopathologie à l'université de Rouen, expert psychologue agréé auprès de la cour d'appel de Rouen, président de l'association LES NIDS</i>
05/06/20	Processus psychiques en jeu chez les sujets soumis à des défaillances parentales précoces. Conséquences sur les dispositifs de prise en charge et sur les suivis au long cours , Dr Maurice Berger, <i>Ancien Chef de service en psychiatrie de l'enfant, CHU de Saint- Etienne</i>
12/06/20	L'expertise psychologique en protection de l'enfance , Pr Yolande Govindama, <i>Professeur Université de Rouen, directrice PMP</i>
19/06/20	La maltraitance des enfants : de quoi parlons-nous ? Que savons-nous aujourd'hui sur le phénomène ? Dr Anne Tursz, <i>Pédiatre, épidémiologiste, Directrice de recherche à l'INSERM, chercheuse associée avec le CERMES, a présidé le Comité d'orientation du Plan Violence et Santé mis en place en mai 2004 par le Ministre de la Santé et des Solidarités</i>

COUT DE LA FORMATION

1/ Frais pédagogiques :

- Paiement employeur ou formation professionnelle : 1260€
- Paiement individuel : 1260€

**Tarifs provisoires sur la base de la tarification 2018/2019, sous réserve de modifications par le Conseil d'Administration pour l'année universitaire 2019/2020 (connue vers juin 2019)*

Si vous avez été inscrit.e en Licence, Master ou Doctorat durant l'année 2018 2019, merci de nous consulter.

2/ Droits administratifs :

Si votre candidature est retenue, vous devrez procéder obligatoirement, avant l'entrée en formation, à une inscription administrative (frais d'inscription correspondant au droit du diplôme national)

Le montant des droits est défini par arrêté ministériel chaque année en juillet.

A titre indicatif, montant des droits 2018-2019 : 243 € pour un DU demandant un niveau Licence ou Master et 170€ pour un DU demandant un niveau inférieur à la Licence.

3/ CVEC : ne sont concernés que les stagiaires inscrits en paiement individuel

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. La loi prévoit qu'elle soit collectée par les Crous.

Le montant de la CVEC pour l'année 2018-2019 est de 90€

La CVEC est à régler, **avant l'inscription** à l'université. Le code obtenu sur l'attestation individuelle est obligatoire pour s'inscrire.

L'inscription administrative à l'université pour l'année 2019-2020 est **obligatoire** et conditionne la remise du diplôme

CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature au **DU protection de l'enfance** veuillez nous faire parvenir :

- la fiche de candidature remplie,
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitæ,
- une photocopie des diplômes,
- la fiche accord de l'employeur signée et tamponnée confirmant la prise en charge institutionnelle, si vous êtes dans ce cas

Avant le 1^{er} octobre 2019 par mail : Adresse de la gestionnaire en charge de ce DU

Après examen de votre dossier par les responsables, une réponse vous sera adressée par mail pour vous signifier l'acceptation ou le refus de votre candidature.

Si besoin, un entretien oral pourra également être signifié.

Une fois la candidature acceptée, vous devrez procéder à l'inscription administrative à l'Université selon les modalités qui vous seront indiquées. Cette inscription devra être validée avant le début des cours.

La fiche accord employeur et de candidature sont téléchargeables sur le site de l'UFR IHSS, rubrique Formation Continue / Documents et liens utiles ou sur le lien : [http://www.ep.univ-paris-diderot.fr/autres-
formations-diplomantes/documents-et-liens-utiles/](http://www.ep.univ-paris-diderot.fr/autres-formations-diplomantes/documents-et-liens-utiles/)

° SIRET : 197 517 238 006 59 / Déclaration d'existence n° 1175 POO 1175

RENSEIGNEMENTS - LOCALISATION

Adresse postale

Université Paris Diderot Paris 7
IHSS / Dép. d'Études Psychanalytiques
Service Formation Continue
case 7058
75205 Paris cedex 13

Contacts

Gestionnaire : **XXXXXXXXXX**
Tél. : XXXXXXXXXXXXX
Courriel : XXXXXXXXXXXX@univ-paris.diderot.fr

*Responsable du service de la formation
continue* : **Alexia Gonzalez**
Courriel : alexia.gonzalez@univ-paris.diderot.fr
Tél. : 01.57.27.63.79

Localisation

Bât. Olympe de Gouges
Accueil : bureau 414, 4ème étage
Lundi de 9h30 à 12h30
Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h
8 rue Albert Einstein
75013 Paris

Pour venir

Métro Ligne 14 ou RER C : station Bibliothèque
François Mitterrand
Bus : 62, 64, 89, 132, 325
Tram T3a : station Avenue de France